

Rapport moral 2021

Changement interne :

Equipe salariée :

- Le poste de chargé-e de communication et digital est resté vacant pendant une année, entre octobre 2020 et octobre 2021. La bénévole, venue en soutien au GADEM à partir du mois d'août 2021 a finalement été recrutée le 1^{er} novembre 2021 ;
- Une nouvelle personne devait être recrutée pour renforcer le volet Droit des étranger·e·s. Cependant, l'annonce du retrait de deux partenaires financiers fin 2022 et le manque de visibilité financière du GADEM l'a amené à repenser sa stratégie et souhaite en premier lieu s'assurer de la pérennité du poste avant de mettre en route ces démarches malgré le fait que ce besoin se fait toujours sentir et reste important pour le GADEM ;
- En 2021, le GADEM a dû faire face à l'arrêt maladie d'une de ses salarié·e·s, la chargée de programme du volet Confluences Marocaines, du 22 mars au 7 juin 2021 (accident du travail sur le trajet de retour à son domicile). Les activités du volet Confluences Marocaines ont été impactées, d'une part, en raison de cet arrêt maladie, mais aussi, et surtout, à cause des mesures gouvernementales toujours en vigueur, prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (voir ci-dessous).
- En 2021, **le GADEM n'a reçu aucun·e nouveau·elle stagiaire, ni volontaire**. L'arrivée du/de la volontaire sous contrat de service civique qui aurait dû rejoindre le GADEM en septembre 2020 pour travailler sur les questions des mineur·e·s marocain·e·s non accompagné·e·s, a encore été retardée à cause de la pandémie. Il pourrait rejoindre le GADEM au cours 2^{ème} semestre 2022 si le ministère des Affaires étrangères français autorise à nouveau les départs de volontaires vers le Maroc.

Bailleurs de fonds :

- La subvention de 24 mois de l'**Open society foundation (OSF)** d'un montant de 200 000\$ qui a démarré en juillet 2020 est en cours jusqu'à décembre 2022. Une demande d'extension no-cost leur sera demandé en 2022 ;
- La subvention de 24 mois (octobre 2020 à septembre 2022) de la **Division sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse** à hauteur de 150 000 CHF est également encore en cours. Une demande d'extension no-cost leur sera demandé en 2022 ;
- En 2021, la **fondation Rosa Luxembourg** (Rosa Luxemburg Stiftung) a renouvelé son soutien au GADEM pour une nouvelle année (27 500€) ;



Groupe antiraciste
d'accompagnement
et de défense
des étrangers
et migrants

- Le GADEM reçoit toujours une subvention annuelle du **Fond pour les droits humains mondiaux (FDHM)** à hauteur de 15 000\$;
- La nouvelle subvention du **Sigrid Rausing Trust (SRT)** renouvelée en 2019 pour une période de 3 ans (120 000£) est toujours en cours jusqu'à mai 2022 ;
- Depuis le 1^{er} septembre 2021, le GADEM est impliqué, en tant que représentant du Collectif Loujna-Touankaranké dans un consortium composé du FORIM et du Grdr pour la mise en œuvre du projet Coopération régionale sur les politiques migratoires (CRPM) d'Expertise et financé l'AFD (voir ci-dessous). Dans ce cadre, le GADEM percevra une partie du salaire de la directrice du GADEM (environ 30%).

Fonds transitant sur le compte GADEM pour des partenaires :

L'**Association lumière sur l'émigration au Maroc (Alecma)** rencontre toujours des difficultés pour l'ouverture d'un compte bancaire et le GADEM a renouvelé son soutien en 2021. Le GADEM a reçu deux subventions pour le compte de l'Alecma cette année. En 2021, le GADEM a rappelé à l'Alecma de tout mettre en œuvre pour résoudre cette situation et a proposé son soutien dans ce sens afin que cette question, qui soulève toujours de nombreuses questions auprès de l'auditeur, puisse être résolue.

FOCUS - Impacts clés de la crise Covid sur l'association au cours de l'année 2021

Éléments de contexte

L'état d'urgence sanitaire a été mise en place sur l'ensemble du territoire marocain par le décret n°20-20-293 du 24 mars 2020. Instauré pour une première période d'un mois, l'état d'urgence a été prorogé tous les mois depuis cette date.

À noter que le Conseil de Gouvernement a adopté le projet de décret n°2-22-932 portant prolongation de la durée de l'effet de l'état d'urgence sanitaire du 30 novembre au 31 décembre 2022.

Ce dispositif exceptionnel a engendré un certain nombre de restrictions, qui ont été prolongées en 2021 :

- **De longues périodes de fermetures des frontières**
 - 4 février 2021 : Le Maroc suspend les vols en provenance et à destination de certains pays, initialement jusqu'au 21 mars. La liste des pays concernés, et la date de fin de suspension a progressivement été élargie ;
 - 15 juin 2021 : Reprise, dans le cadre d'autorisations exceptionnelles, de vols depuis et vers le Maroc. L'espace aérien marocain reste fermé. Deux listes de pays (A&B) sont également établies permettant un classement selon la situation épidémiologique ;

- 20 octobre 2021 : De nouvelles suspensions de vols sont mises en place en provenance et à destination de certains pays. Ces mesures sont progressivement élargies ;
- 28 novembre : Tous les vols à destination ou en provenance du Maroc sont à nouveau suspendus. La période initiale de fermeture est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

À noter que la reprise de tous les vols internationaux n'interviendra que le 7 février 2022

- **La mise en place de couvre-feu**
- **Des restrictions relatives aux déplacements internes et aux rassemblements**

L'année 2021 a vu perdurer un certain nombre de restrictions relatives, entre autres, aux déplacements et rassemblements. Ces mesures n'ont connu un allègement qu'à partir du second semestre 2021, avec le retour de certaines restrictions, notamment en juillet et décembre 2021.

Parallèlement, l'accès à certains espaces, activités, services ont été conditionnés à la réalisation de test PCR ou de pass vaccinal.

- 1er juin 2021 : Allègement des différentes mesures mises en place, permettant notamment d'organiser des rassemblements et événements en espace fermés pour moins de 50 personnes ;
- 27 juillet 2021 : De nouvelles mesures sont instaurées : couvre-feu, interdiction de rassemblements de plus de cinquante personnes en pleine air, restriction de la mobilité entre les préfecture et provinces en dehors du couvre-feu... Certaines de ces mesures ont été renforcées début août.
- 20 octobre 2021 : La présentation du pass vaccinal est rendue obligatoire pour différentes activités.

Impacts clés sur l'activité de l'association

Ce contexte et les mesures de restriction afférentes ont eu un impact sur l'association à plusieurs niveaux.

- **Volet droit des étranger·e·s : Accroissement considérable des sollicitations malgré une baisse du nombre de dossiers ouverts**

Durant toute cette période, l'association a été extrêmement sollicitée pour des problématiques ne relevant pas du champ de compétences et du mandat de l'association, et nécessitant un important travail d'orientation.

Si le nombre de dossiers ouverts au cours de l'année a donc baissé, la nature des demandes, relevant essentiellement de l'assistance humanitaire, a nécessité une mobilisation considérable des équipes pour l'orientation de ces demandes.

À noter que l'extrême mise en vulnérabilité de ces personnes conduit à des tendances similaires sur l'année 2022. Le nombre de dossiers ouverts repart à la hausse, tandis que les demandes d'assistance restent très élevées.

- **Développement de nouveaux canaux en matière de sensibilisation et de communication face à l'annulation de certaines activités**

Du fait de l'impossibilité d'organiser certaines activités en présentiel, de nombreuses activités ont dû être annulées et l'association à développer de nouveaux formats de communication / de sensibilisation. Le Volet Confluences Marocaines, le plus fortement impacté, a ainsi vu le développement de nouveaux modes de sensibilisation.

Par ailleurs, si l'adaptation de certaines activités en distanciel a pu être compliquée, ce nouveau format a également permis de toucher un public différent de celui rencontré habituellement (dans le cadre des formations par exemple).

- **Ressources humaines**

Au-delà des nouvelles modalités organisationnelles de travail mises en place, il est apparu nécessaire d'organiser des Groupes d'entraînement à l'analyse de situation, en petits groupes (Mini-GEASEs), pour accompagner les équipes dans l'évolution des demandes qui leur étaient adressées.

L'évolution des demandes des personnes rencontrées sur le terrain vers des besoins urgents d'assistance humanitaire a en effet impacté de manière sensible les modalités de travail des salarié·e-s, et nécessitait la mise en œuvre d'un accompagnement dédié. Ces GEASEs existaient auparavant, mais de nouveaux formats ont ainsi été mis en place pour répondre à cette situation spécifique.

Ces temps ont également mis en exergue des besoins de formation sur des thématiques dédiées, auxquels il a été répondu au cours de l'année.

Ces quelques éléments mettent en exergue l'augmentation importante de la charge de travail de équipes en 2021 liée aux nécessaires adaptations des activités, aux urgences terrain, et à la réorientation du travail des salarié·e nécessitant une coordination particulière et un accompagnement dédié.

Activités phares pour 2021 :

Année encore fortement impactée par la crise sanitaire

Comme précisé ci-dessus, la crise sanitaire en lien avec le Covid-19 a continué à avoir un impact sur les activités du GADEM en 2021, le GADEM a dû à nouveau annuler ou reporter certaines activités. Cela a été le cas des ftours-causeries du GADEM, annulés en 2020 et également annulés en 2021 à cause de la mise en place d'un couvre-feu à partir de 20h pendant le mois de Ramadan. Le durcissement des conditions de voyage de et vers le Maroc courant 2021 a également empêché le GADEM de participer à la première réunion du consortium du projet CRPM (voir ci-dessous), qui a eu lieu à Abidjan les 22 et 23 novembre 2021. L'administrateur du GADEM s'est retrouvé bloqué au Qatar pendant presque un mois, dans le cadre de sa participation au projet FARE Network (voir ci-dessous) à cause de la fermeture soudaine, le 29 novembre, des frontières aériennes, terrestres et maritimes du Maroc. Cette absence prolongée a impacté le travail du GADEM, car cela est tombé pendant la période de clôture comptable annuelle.

Publication à l'attention du *Comité pour la protection des droits des migrants*

En février 2021, le GADEM a réalisé et publié une [note](#) à l'attention du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CMW) apportant des éléments d'analyse de la situation actuelle et en revenant sur les recommandations finales du Comité lors de la dernière session du Maroc en 2013. Cette note avait également pour but de contribuer à l'élaboration de la [liste des questions](#) du CMW sur laquelle le Maroc devra se baser pour élaborer son 2^{ème} rapport périodique à soumettre le 1^{er} octobre 2022.

L'implication du GADEM au nom du collectif Loujna-Tounkaranké dans le projet CRPM

Le projet régional « **Coopération régionale politiques migratoires (CRPM)** » financé par l'Agence française de développement (AFD) et mis en œuvre par Expertise France a officiellement démarré le 1^{er} septembre 2021 pour un période de 21,5 mois (septembre 2021 à mi-juin 2023) avec pour objectif de renforcer le dialogue entre les acteur·rice·s institutionnel·le·s et de la société civile au Maroc, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun, Guinée Conakry et Tunisie. Ce projet est divisé en deux composantes :

- une première composante - Suivi des politiques migratoires - ayant pour but de renforcer le dialogue entre les autorités et les décideur·euse·s politiques en charge de la mise en œuvre et du suivi des politiques migratoires dans les différents pays (composante mise en œuvre par Expertise France avec un point focal institutionnel dans chaque pays) ;
- une deuxième composante - Renforcement du dialogue entre organisations de la société civile dans les différents pays et entre les OSC et les autorités/décideur·euse·s politiques – mise en œuvre par un consortium composé du Collectif Loujna-Tounkaranké, du Forim et du Grdr Migration-Citoyenneté-Développement.

Le GADEM représente le collectif Loujna, avec le Remidev (Sénégal), au sein du consortium et du comité de pilotage de ce projet. Le GADEM est également référent sur toutes les questions de formations et de renforcement de capacités sur le projet (chaque organisation membre du consortium est référent sur une thématique clé identifiée dans le cadre du projet : le Forum sur les questions de dialogue avec les autorités, et le Grdr sur les questions de cartographie des acteur·rice·s de la société civile impliqué·e·s dans le suivi des politiques migratoires).

Pour le Collectif Loujna, l'enjeu à travers l'implication dans ce projet, est de relancer une certaine dynamique de travail au sein du collectif et de faciliter l'organisation de réunions de ses membres. En 2021, aucune activité de ce projet n'a véritablement commencé.

Renforcement du partenariat avec l'Association des jeunes avocats de Khemisset (AJAK)

Le GADEM est particulièrement satisfait du renforcement des liens avec l'AJAK. Ce partenariat, initié en début d'année 2021, a permis de mobiliser et de lancer une dynamique de travail avec des avocat·e·s de différentes régions du Maroc. Ainsi, lors de l'atelier de réflexion organisé en mars 2021 à Khemisset (voir ci-dessous), des avocat·e·s de Rabat, Casablanca, Khemisset, Taza, Kenitra, Oujda, Tanger, Settat, Agadir et Fès étaient représenté·e·s. Le GADEM a également pu, grâce à ce partenariat et aux 4 ateliers organisés tout au long de l'année, renforcer les liens avec le Barreau de Rabat et se rapprocher d'autres associations d'avocat·e·s, dont l'Association nationale des avocat·e·s et la Ligue des avocat·e·s, avec lesquelles le GADEM a organisé, en partenariat avec le Barreau de Rabat et l'AJAK, un dernier atelier, en décembre 2021, au Club du barreau des avocat·e·s (voir ci-dessous).

Mise en place d'une stratégie de dialogue et de renforcement des liens avec les autorités

Le GADEM a également décidé de renforcer son travail de terrain, notamment au niveau local, ainsi que le dialogue avec les autorités en tentant de nouvelles stratégies pour sensibiliser sur la situation des personnes étrangères. Cela s'est traduit de différentes manières :

- **Renforcement des liens au niveau local :**
- Le travail terrain organisé au niveau local a été renforcé (voir ci-dessous) ;
- Les liens avec les acteur·rice·s locaux·ales et les représentant·e·s élu·e·s ont été renforcés grâce ses actions sur le terrain. Une rencontre a notamment été organisée, en novembre 2021, avec un élu communal de la circonscription de Yacoub El Mansour (quartier de Rabat) et un conseiller de la ville appartenant au parti de la Fédération de la Gauche Démocratique ;
- Le GADEM a également amorcé un travail d'analyse des pratiques mises en œuvre au niveau de Rabat (arrestations, privation de liberté, déplacements forcés à l'intérieur du territoire, etc.), ainsi de la situation des personnes non ressortissantes marocaines à Rabat.
- **Des nouvelles stratégies de plaidoyer :**

- Le GADEM a renforcé le dialogue avec le HCR afin de lui faire part de ses préoccupations, d'échanger de manière plus directe sur certaines situations et d'avoir un lien plus régulier avec cette organisation internationale ;
- Le GADEM a également décidé de privilégier le dialogue avec les acteur·rice·s institutionnel·le·s à travers des rencontres bilatérales avant la publication publique de certains de ses rapports abordant des questions sensibles ou demandant une intervention des autorités ciblées.

Lancement de la première édition de la campagne digitale de sensibilisation sur les discriminations #Semaine_contre_discriminations

Le GADEM a lancé sa première édition d'une campagne digitale de sensibilisation sur les discriminations qui s'est déroulée sur une semaine et qui a débuté à partir du 21 mars 2021, *Journée internationale pour l'élimination des discriminations raciales*. Cette campagne, diffusée sur les réseaux sociaux ([Facebook](#)) et disponible sur le [site du GADEM](#) a été plutôt bien accueillie. Elle a touché un certain nombre de personnes sur les réseaux sociaux (**15 041 personnes touchées**) et le GADEM a reçu des retours (informels) plutôt élogieux de la part de certain·e·s représentant·e·s ministériel·le·s. Le GADEM souhaite ritualiser cette expérience (chaque année autour du 21 mars) pour, à travers cette campagne, promouvoir ses outils et apporter des éléments et outils concrets de vulgarisation et de déconstruction des préjugés et stéréotypes sur les migrations.

Anniversaire des 15 ans du GADEM

Le **21 décembre 2021**, à l'occasion des **15 ans du GADEM**, l'association a publié sur les [réseaux sociaux](#) et sur son [site web](#), une rétrospective des 15 années d'existence du GADEM à travers une **frise chronologique interactive** : les temps forts de l'association, ses publications, ainsi que les événements contextuels qui ont marqué la période (1 126 personnes touchées).

Focus sur les incontournables du GADEM

Les formations, activités clés et transversales

■ Formations à l'attention des acteur·rice·s institutionnel·le·s et/ou de la société civile

Entre les 11 et 13 juin 2021, à la demande de l'organisation espagnole **Alianza por la Solidaridad** (APS), Le GADEM a animé **trois sessions de formation** dans un centre socioculturel à Rabat, sur « **les droits des femmes non ressortissantes marocaines dans les lois marocaines** ». Ces sessions de formations ont abordé les thématiques suivantes : état civil, droit au séjour, droit au travail et accès à la justice (notamment le droit et les procédures de dépôt de plainte en cas de discriminations, de violences et d'harcèlements sexuels). Les sessions de formation se sont basées sur l'expérience et les questions des participantes à l'atelier, ainsi que sur des exercices pratiques permettant de mieux appréhender le cadre juridique. Au total, **63 femmes non**

ressortissantes marocaines ont participé aux 3 sessions de formation : 30 pour la première session ; 20 la deuxième et 13 la troisième.

▪ **Formations à l'attention des acteur·rice·s de droit**

L'année 2021 a été marquée par la mise en place du **partenariat avec l'AJAK** (voir ci-dessus). Plusieurs ateliers ont été organisés dans le cadre de de partenariat :

- Le 9 janvier 2021, le GADEM a participé à un atelier de réflexion organisé par l'AJAK à Khemisset. Cet atelier rassemblait 25 avocat·e·s membres de l'AJAK et traitait de **la mise en œuvre de la SNIA dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire**. Lors de cet atelier, l'intervention du GADEM portait sur la situation des personnes non ressortissantes marocaines durant l'état d'urgence sanitaire et plus particulièrement, sur les arrestations pour violation d'état d'urgence sanitaire et les pratiques d'enfermement pendant la période de confinement justifiées par la protection contre le Coronavirus ;
- Le 27 mars 2021, le GADEM a organisé à Khemisset en partenariat avec l'AJAK, un atelier de réflexion d'une journée sur « **l'accès à la justice pour les personnes non ressortissantes marocaines** » à l'attention de membres du Barreaux de Rabat, de l'AJAK et d'avocat·e·s de différentes villes du Maroc (23 participant·e·s en tout). Lors de cet atelier, le GADEM a présenté les principaux résultats de l'étude du GADEM « Analyse des stratégies judiciaires et extra-judiciaires mises en œuvre par le GADEM dans le cadre de son accompagnement juridique » finalisée en septembre 2020. Il s'agissait d'échanger sur les conclusions de l'étude et de revenir sur certaines procédures et notions clés qui ont émergé de l'étude, notamment la notion de menace à l'ordre public ;
- Le 29 octobre 2021, un atelier d'échange a été organisé en partenariat avec l'AJAK dans les locaux du GADEM sur « **Aide à l'émigration irrégulière au Maroc, que dit la loi marocaine ?** ». Le GADEM a décidé de travailler sur cette question, car l'association est de plus en plus sollicitée pour soutenir des personnes arrêtées ou inculpées sous couvert d'aide à l'émigration irrégulière et qui peuvent encourir des peines de prison très lourdes sans avoir accès à un procès équitable. De plus, le GADEM a amorcé un travail d'analyse sur les liens entre la criminalisation des migrations, l'indépendance de la justice et ce chef d'inculpation fortement mobilisé depuis 2018 au Maroc. L'objectif de cette rencontre était d'analyser la législation marocaine en vigueur et de revenir sur des décisions déjà obtenues. 10 avocat·e·s de Rabat, Casablanca et Nador ont participé à cet atelier ;
- Le 10 décembre 2021, un atelier GADEM/AJAK sur « **Droit des étranger·e·s et ordre public** » s'est tenu au sein du Club des avocat·e·s de Rabat. Cet atelier a été organisé et animé **en partenariat avec le Barreau des avocat·e·s de Rabat, l'Association nationale des avocat·e·s et la Ligue des avocat·e·s**. Les présentations et les échanges ont porté sur

la notion d'« ordre public », autant dans la législation marocaine en général, que dans le cadre juridique spécifique relatif aux droits des étranger·e·s. Cet atelier a été un franc succès et le GADEM a pu mobiliser certain·e·s avocat·e·s de renom qui ont montré un fort intérêt sur les questions de droit des étranger·e·s. Cet atelier a réuni 19 avocat·e·s inscrit·e·s au Barreau de Rabat.

■ **Formations à distance**

A la suite d'une sollicitation de la **Fondation Heinrich Böll**, le GADEM a organisé une session de formation à distance en 4 temps (dont 1 en décembre 2020 et 3 en début d'année 2021) sur les questions de **préjugés et stéréotypes sur les migrations** à l'attention majoritairement d'acteur·rice·s culturel·le·s. Parmi les participant·e·s, il y avait des représentant·e·s des associations Milimet, The Minority Globe, Ben O Bin, Pionniers de changement pour le développement et la culture (PCDC), de Rabat social studies institute (RSSI), du Collectif des communautés subsahariennes au Maroc (CCSM), de l'Organisation démocratique du travail – section internationale (ODT-I), ainsi que 2 journalistes, une étudiante et une sociologue :

- 21 janvier 2021 : une session qui proposait une **introduction aux droits des étranger·e·s et à la politique migratoire marocaine** (8 participant·e·s) ;
- 4 février 2021 : une session qui a principalement abordé **la notion d'échanges interculturels** (8 participant·e·s) ;
- 18 février 2021 : la dernière session au cours de laquelle un **exercice de mise en situation** a été proposé afin d'aller plus dans la déconstruction des préjugés et stéréotypes (8 participant·e·s).

D'autres formations à distance ont été organisées en 2021 :

- Le 19 mars 2021, le GADEM est intervenu, dans le cadre d'une formation organisée par **France volontaires - Sénégal** (dans ses locaux à Dakar) à l'attention de futur·e·s volontaires de solidarité internationale (6 volontaires sénégalais·es et ivoirien) avant leur départ en mission au Maroc. Le GADEM gérait une partie de la formation sur la **thématique « Introduction aux questions migratoires au Maroc »** (9 participant·e·s) ;
- Le 26 mars 2021, sur sollicitation de **Migrations & Développement (Agadir)**, le GADEM a organisé une session de formation à l'attention des salarié·e·s de M&D afin de traiter des **questions de protection des personnes étrangères et migrantes** et plus spécifiquement, sur les pratiques de terrain au regard des lois (accents sur les arrestations, déplacements forcés à l'intérieur du territoire marocain, détention et renvois forcés dans les pays d'origine). 12 personnes ont participé à cette session de formation ;

- Le 22 septembre 2021, le GADDEM est intervenu, à la demande de **l'organisation britannique Comic Relief** (sur sollicitation du Global Human Rights Fund (**FDHM**)) dans le cadre d'une session de formation interne à ses membres (principalement des organisations de la société civile du Royaume-Uni) sur les **questions de migrations en Afrique du Nord** (28 participant·e·s).

Accompagnement juridique et administratif

En 2021, le GADDEM a suivi un nombre moins important de situations (37 au lieu d'une moyenne de 60 dossiers par an). Les sollicitations et requêtes adressées au GADDEM concernaient pour une grande partie des demandes de soutien humanitaires et ont fait l'objet d'orientation. Le GADDEM a ainsi dû faire un travail important pour répondre à ces demandes et orienter ces personnes vers les bon·ne·s acteur·rice·s. De plus, certaines situations que le GADDEM a l'habitude de traiter, comme des situations liées aux questions d'entrée sur le territoire ou de maintien en zone d'attente, n'ont pas eu lieu d'être à cause des restrictions à l'entrée et des fermetures successives des frontières.

En 2021, l'accès à la justice au Maroc est resté en général impacté et entravé par la crise sanitaire et les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, en 2021, le GADDEM a fait le suivi de **37 dossiers** dont 21 dossiers ouverts au cours de l'année 2021 et 16 ouverts avant janvier 2021, mais toujours en cours au 1^{er} janvier 2021. Au 31 décembre 2021, 13 dossiers étaient clôturés, 5 suspendus et 19 dossiers étaient toujours en cours. 13 situations étaient suivies avec un·e avocat·e et 24 dossiers sans avocat·e. **7 différent·e·s avocat·e·s** ont été impliqué·e·s en 2021 dont l'avocate du GADDEM en contrat de prestation de service. **97 conseils et orientations** ont également été assurés pendant l'année, dont un nombre important pour des questions de soutien humanitaire (difficultés pour payer le loyer, besoin d'aide alimentaire et/ou médical) **en lien avec la crise sanitaire liée à la Covid-19**.

Les situations suivies par le GADDEM durant l'année 2021 concernaient :

- L'accompagnement en lien avec le séjour/titres de séjour : procédure de droit commun ou dans le cadre opération exceptionnel de régularisation (demande de première délivrance ou de renouvellement, demande de duplicata, recours contre un refus de délivrance (8 dossiers) ;
- L'accompagnement pour des déclarations de naissance (hors délais, inscription sous un nom différent que celui du père, refus de délivrance de l'avis de naissance) (5 dossiers) ;
- L'accompagnement de personnes inculpées pour aide à l'émigration irrégulière (5 dossiers) ;
- L'accompagnement de situations de regroupement familial (vers la France, vers l'Allemagne et au Maroc) (4 dossiers) ;

- Le suivi de questions de nature pénale (différents bailleurs et licenciement abusif) (3 dossiers) ;
- L'accompagnement pour des cas d'interdiction ou de refus d'entrée sur le territoire (3 dossiers) ;
- L'accompagnement pour des questions en lien avec l'asile (recours pour une personne déboutée du droit d'asile et une demande de réouverture de dossier) (3 dossiers) ;
- Le suivi de situations de discriminations (3 dossiers) ;
- L'accompagnement dans le cadre de situations de privation de liberté (2 dossiers) ;
- L'accompagnement de situation de maintien en zone d'attente (2 dossiers) ;
- L'accompagnement d'une personne dans le cadre d'une procédure d'inhumation de deux de ses proches et d'ouverture d'une enquête après leur disparition en mer (1 dossier).

▪ **Analyse de la situation des mineur·e·s marocain·e·s isolé·e·s**

Le GADEM a décidé au regard d'un contexte chargé en termes de besoin de protection de ces mineur·e·s, de travailler sur l'état des lieux de la situation des mineur·e·s marocain·e·s isolé·e·s. En effet, la question des expulsions des mineur·e·s marocain·e·s à partir d'Europe, particulièrement de France et d'Espagne est très souvent mise en avant dans les rencontres et sommet Maroc-Espagne et fait partie des points de discussions et de collaboration sur les questions migratoires entre ces différents pays et à l'échelle européenne. Le GADEM a ainsi, à partir d'avril 2021, commencé à travailler en collaboration avec une chercheuse-Doctorante pour mieux comprendre les questions de prise en charge au Maroc de ces mineur·e·s après leur expulsion. En lien avec cette chercheuse, le GADEM a organisé 10 rencontres entre juillet et décembre 2021 (4 associations, 2 acteur·rice·s de droit, un représentant de l'ambassade de Suisse et 3 représentant·e·s institutionnel)¹.

Activités du Volet Confluences marocaines

▪ **Lancement de la campagne digitale de sensibilisation sur les discriminations #Semaine_contre_discriminations**

Cette campagne s'est déroulée sur une semaine et a débuté à partir du 21 mars 2021, *Journée internationale pour l'élimination des discriminations raciales* :

- Dimanche 21 mars : publication du [communiqué de presse de lancement de la campagne digitale de sensibilisation sur les discriminations raciales](#) et [d'un visuel](#) de la campagne #Semaine_contre_discriminations à l'occasion de la journée internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination raciales. Ce communiqué explique

¹ L'association **Bayti** (Casablanca) ; une **avocate spécialisée** (Casablanca) ; le **Samu Social** (Casablanca) ; **SOS village d'enfants** (branches de Casablanca et d'El Jadida), l'association **Amane** (Rabat) ; le **Centre de sauvegarde de l'enfance Abdeslam Bennani** (Casablanca) ; l'Ambassade Suisse du Maroc (Rabat) ; le **procureur du Roi** (Casablanca) ; le **Médiateur du Royaume** (Rabat) ; le **Ministère public** (Rabat).

l'importance de la journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, sa signification et sa raison d'être et reprend des éléments importants du contexte actuel ;

- Lundi 22 mars : publication (texte et visuel) de la [définition des discriminations raciales](#) d'après la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (français et arabe) ;
- Mardi 23 mars : Travail sur les préjugés et stéréotypes ([français](#) et [arabe](#)). Dans le cadre de la campagne, le GADDEM a souhaité mettre l'accent sur les préjugés et stéréotypes en essayant de briser certaines idées reçues toujours très prégnantes dans le contexte marocain. A travers les « **Je suis... donc...** », l'idée était de mettre en avant des réflexes et raccourcis que l'on fait rapidement entre certaines idées et de les expliquer de manière ludique et pédagogique
 - [visuel] « Je suis étranger·e noir·e, donc je suis 'migrant·e clandestin·e' » (voir texte explicatif accompagnant la publication)
 - [visuel] « Je suis marocain·e, donc je suis arabe » (voir texte explicatif accompagnant la publication)
- Mercredi 24 mars : Diffusion de la [vidéo de présentation du Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discrimination](#) (élaboré par GADDEM en 2019, mais jamais diffusée jusque-là)
- Jeudi 25 mars : Travail sur les préjugés et stéréotypes ([français](#) et [arabe](#)) : « **Je suis... donc... » (suite)**
 - [visuel] « Je suis marocain·e, ils/elles sont africain·e·s » (voir texte explicatif accompagnant la publication)
 - [visuel] « Je suis européen·ne, donc je suis expatrié·e » (voir texte explicatif accompagnant la publication)
- Vendredi 26 mars : Diffusion du vidéoclip « [Boza](#) » réalisée avec un groupe d'artistes au cours d'une résidence « Résidence 2.0 » en novembre 2019 (voir texte explicatif accompagnant la publication). La vidéo est disponible sur [la chaîne You Tube du GADDEM](#) depuis le 30 décembre 2020, mais l'association avait préféré attendre le moment le plus opportun pour une diffusion sur les réseaux sociaux afin que la communication prévue autour de cette diffusion permette d'atteindre un plus large public. Il avait donc été décidé de la diffuser dans le cadre de cette campagne ;



Groupe antiraciste
d'accompagnement
et de défense
des étrangers
et migrants

- Samedi 27 mars : Annonce de la publication par le Maroc du [rapport périodique sur l'application de la Convention internationale de lutte contre toutes les formes de discriminations raciales](#) ;
- Dimanche 28 mars : Diffusion de la bande dessinée [Berguigo](#) (français et arabe) réalisée au cours d'un atelier avec la BDéiste Zainab Fasiki (présentation de l'atelier et de la BD sur le site du GADEM) et publiée en septembre 2020. Les versions arabe et française de la BD « [Berguigo au pays des humains](#) » sont disponibles sur le site du GADEM.

▪ **GADEM tient salon**

Une seule édition du « GADEM tient salon » a été organisée (en ligne) au cours de l'année : le 28 octobre 2021 avec **Elsa Tyszler**, doctorante en sociologie et chercheuse post-doctorante au Centre de recherche sociologiques et politiques de Paris qui a présenté « **Boza ! crient aussi les femmes. Approche genrée de la sécurisation des frontières** ». Cette présentation se basait sur deux de ses articles : « ["Boza !" disent aussi les femmes](#) » et « [Sécurisation des frontières et violences contre les femmes en quête de mobilité](#) ». Les discussions portaient sur les questions de migrations sous le prisme du genre et des questions raciales, et sur son travail mené au Maroc (**10 participantes**).

Missions et travail de terrain

Le GADEM a réalisé **4 missions nationales** durant la période : à Nador (avril 2021) ; Tanger, Tétouan et Fnideq (juillet 2021) ; Tanger (octobre 2021) et Oujda (novembre 2021).

L'association a, par ailleurs, organisé de nombreuses missions locales (Rabat et alentours) - sur une journée ou une demi-journée - à partir de juin 2021 : **10 missions locales** ont ainsi été organisées entre juin et décembre 2021 dans différents quartiers de Rabat (7), Salé (2) et Casablanca (1).

En 2021, le GADEM a développé des **outils pour capitaliser les données collectées sur le terrain** depuis 2020 et suivre/documenter la situation des droits des personnes non ressortissantes marocaines rencontrées au cours des missions de terrain. A partir de 2021, l'association a également travaillé sur des rendus présentant les données récoltées localement : création d'une carte du Maroc et des visuels avec les principales informations, ainsi que l'élaboration d'un document récapitulatif.

Les données récoltées en 2020 et 2021 ont également permis de contribuer à la mise à jour de la carte sur les lieux de détention de personnes étrangères développé par le **Global Detention Project** (GDP).

Travail en réseau

Le Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations :

En 2021, l'activité phare du GADEM au sein du Conseil civil a été la mise en place d'une **réflexion sur un mécanisme institutionnel sur les discriminations** : cette idée a émergé du constat qu'aucun mécanisme officiel n'existait au Maroc. Les membres du Conseil civil ont donc décidé de lancer un débat sur cette question afin de promouvoir et accompagner un processus institutionnel sur les discriminations.

Ainsi, un **atelier interne** au conseil civil a été organisé le **2 avril 2021** afin de mener une réflexion sur les mécanismes existants intégrant les questions de lutte contre toutes les formes de discriminations, et sur l'intérêt et les difficultés à avoir un mécanisme institutionnel spécifique traitant de ces questions. Cet atelier a permis de définir un positionnement commun sur ces questions et de décider d'organiser des rencontres avec différent·e·s acteur·rice·s institutionnel·le·s pertinent·e·s (14 demandes de rencontres envoyées) pour interroger l'intérêt et la volonté politiques et institutionnelles autour de l'institutionnalisation de la lutte contre les discriminations au Maroc et de sa faisabilité. 4 rencontres bilatérales, au total, ont été organisées en 2021 avec le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) en juin, le Médiateur du Royaume en octobre, et le directeur de la section « Protection » du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et la direction des Libertés et droits humains, des Affaires des femmes, des études et de documentation, et du volet migration du ministère Public en décembre.

Le Conseil civil de lutte contre les formes de discrimination a également organisé sa **réunion annuelle 2021** à Rabat, dans les locaux de Prometheus, les 26 et 27 novembre 2021, en présence de 14 représentant·e·s de 11 structures membres.

De plus, en complément de la [2^{ème} édition du rapport sur l'état des lieux des discriminations au Maroc](#) sortie en septembre 2020, le Conseil civil a décidé d'élaborer une note spécifique sur les discriminations émergentes ou renforcées depuis la mise en place de l'état d'urgence sanitaire, intitulée « **Etat des lieux des discriminations depuis la mise en place de l'Etat d'urgence sanitaire au Maroc 2020** » dont le GADEM a coordonné la rédaction à partir des éléments apportés par différents membres du Conseil civil. Le 29 décembre 2021, la version finale a été envoyée à tous les membres pour validation. La publication est prévue en mars 2022.

Le Collectif Loujna-Tounkaranké

Le Collectif Loujna-Tounkaranké a souffert en 2021 de cette difficulté persistante de pouvoir se réunir. La **réunion annuelle du Collectif Loujna Tounkaranké** (qui devait avoir lieu en 2020 à Rabat mais qui a dû être reportée en raison de la situation sanitaire), s'est finalement tenue à Dakar du 30 juin au 1^{er} juillet 2021 avec la participation de 13 organisations. Le GADEM, la Cimade et AEC, ont dû participer à distance.

Cependant, en 2021, le GADEM a poursuivi son implication forte et son travail au sein de son comité de pilotage du collectif Loujna Tounkaranké. L'association a également porté, avec le

Remidev, les intérêts du Collectif dans les discussions sur la mise en œuvre du projet « Coopération régionale politiques migratoires (CRPM) » (voir ci-dessus).

Le GADEM a été à l'origine du communiqué de presse du Collectif Loujna-Touunkaranké publié le 11 octobre 2021, intitulé [Visas français contre laissez-passer consulaires : Le paternalisme poussé à l'extrême](#).

Productions du GADEM

En plus des publications présentées dans ce rapport moral, le GADEM a réalisé différentes productions :

▪ Publications en lien avec la crise Covid-19

En 2021, le GADEM a poursuivi son **travail de vulgarisation et de traduction en français et en anglais** des nouvelles mesures prises par le gouvernement pour enrayer la pandémie de la Covid-19 sous le nom de **#COVID19 Actualité - Updates**. Entre janvier et décembre 2021, **19 publications**, en français et en anglais, ont été produites dans le cadre de cette campagne (10 004 personnes touchées).

▪ Autres publications

- [Soutien à Moussa Ndao et Abdelsalam Ouaddou sur les réseaux sociaux](#) (1344 personnes touchées) : publication du 20 février 2021, réalisée à la suite de propos et agressions racistes tenues à l'encontre de deux sportifs au Maroc ;
- Publication, le 4 mai 2021, sur la page Facebook du GADEM (891 personnes touchées) : [AVIS D'EXPULSION DE DOMICILE ANNULÉ !](#) qui reprend une jurisprudence du 6 avril 2021 de la Cour d'appel de Rabat qui a annulé un avis d'expulsion de domicile pris à l'encontre d'une ressortissante non-marocaine et non arabophone car celui-ci était rédigé en arabe ;
- En mai 2021, le CMW a publié sur son site la liste des questions adressée au Maroc. Le GADEM a relayé cette publication sur sa page Facebook (1050 personnes touchées) : [Prochain rapport du Maroc sur l'application de la Convention de protection des droits des travailleurs migrants : une nouvelle étape vers le 2ème examen périodique](#), pour annoncer et rendre accessible la [liste des questions](#) du CMW sur laquelle le Maroc devra se baser pour élaborer son 2^{ème} rapport périodique à soumettre le 1^{er} octobre 2022 ;
- Le GADEM a réagi à l'annonce de la France du 28 septembre 2021 de réduire les visas accordés au Maroc, à l'Algérie et à la Tunisie en publiant un communiqué de presse (1 075 personnes touchées), le 1^{er} octobre 2021, intitulé [Mauvais élève ? Le Maroc mis au ban\(c\) des visas !](#) ;
- Le GADEM a publié un communiqué de presse intitulé le [18 décembre 2021 : Une Journée internationale des migrants à marquer d'une pierre blanche ?](#) à l'occasion de la « *journée internationale des migrants* » (956 personnes touchées).

